



- Périimètre du lotissement
- Limite parcellaire
- Voirie en enrobé
- Béton balayé
- Pavés à joints drainants
- Gazon
- Noues et bassin végétalisés
- Haie plantée
- Accès à la parcelle
- Zone non aedificandi
- Haie arbustive à planter obligatoirement par les acquéreurs (cf. art. Ub-5.2 du règlement du PLU)